

peine dont il s'agit dans cette mesure. Si vous donniez de faux renseignements aux autorités fiscales en écrivant votre nom ou votre adresse incorrectement, vous seriez passible de la même peine.

Nous possédons actuellement une meilleure méthode d'identification, et je propose son adoption. D'après moi, cette disposition ne portera atteinte ni à nos droits démocratiques ni à notre individualité. En fait, ce moyen d'identification est bien meilleur que tous ceux que nous avons employés jusqu'ici.

**M. MacInnis:** Monsieur le président, le ministre pourrait-il répondre à une question complémentaire à celle qu'on vient de lui poser? On lui a demandé si cette disposition s'appliquerait aux vieillards pensionnés l'année prochaine, et il a répondu «je ne pas pas». Comment pourrions-nous régler la question avec un régime du numéros?

**L'hon. M. Sharp:** Ce serait peut-être une excellente chose si cette disposition devait être appliquée. Mais en fait je l'ignore, n'étant pas ministre du Revenu national et je ne sais s'il existe de pareils projets.

Puisque je suis debout, j'aimerais répondre au député de Medicine Hat et lui assurer, ainsi qu'au comité, que cette disposition ne compromet pas le caractère privé des déclarations d'impôt sur le revenu. Les déclarations d'impôt des contribuables canadiens sont gardées séparément, comme si on les conservait sur des feuilles de papier avec l'indication des noms, au lieu de les garder sur ruban. Mais cette méthode est un peu plus moderne et nous devrions profiter à la Chambre des techniques modernes pour épargner l'argent des contribuables et améliorer l'administration du pays. Certains députés semblent voir là quelque chose d'absolument inédit. Pour réfuter cet argument, on ne saurait faire mieux sans doute que citer le député de Winnipeg-Nord-Centre d'après lequel nous sommes tous identifiés par une foule de chiffres dans de nombreux dossiers. Il serait utile au gouvernement d'avoir ces détails nettement et exactement classés.

**M. Aiken:** Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**M. Knowles:** Ne dites pas dix heures; c'est un nombre.

**M. Aiken:** Pour moi c'est une heure.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## LA FONCTION PUBLIQUE

### ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DU COMITÉ MIXTE

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, puis-je avoir la permission de revenir à l'étape des motions afin d'élargir le mandat du comité mixte spécial de la fonction publique du Canada pour inclure le droit d'enquêter et de faire rapport sur toute question de pensions versées aux anciens membres de la GRC et des forces armées.

**M. l'Orateur:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. McIlraith:** Je propose:

Que le comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre concernant la fonction publique du Canada soit de plus autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question des pensions versées aux anciens membres de la Gendarmerie Royale du Canada et aux anciens membres des forces armées; et

Qu'un message soit transmis au Sénat informant Leurs Honneurs de la présente résolution et demandant à cette Chambre, si elle l'approuve, d'autoriser le comité à enquêter et à faire rapport sur cette question.

(La motion est adoptée.)

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. McIlraith:** Demain, nous nous proposons de saisir d'abord la Chambre de l'article 83 du *Feuilleton*, c'est-à-dire la troisième lecture du bill sur la Commission d'appel de l'immigration. Nous poursuivrons ensuite l'étude de l'article 119, que la Chambre a examiné aujourd'hui, puis nous passerons aux articles 133, 135, 86 et 134.

## MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

[Français]

RADIO-CANADA—A PROPOS DE L'ENTREVUE D'UN PRÉSUMÉ COMMUNISTE AU PROGRAMME «AUJOURD'HUI»

**L'hon. Martial Asselin (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, le 15 février 1967, je posais la question suivante au secrétaire d'État (M<sup>110</sup> LaMarsh):

Le ministre pourrait-elle s'informer auprès des autorités de la Société Radio-Canada pour savoir quel était le but poursuivi par cette Société en accordant, la semaine dernière, une entrevue à l'ancien policier Vachon à l'émission «Aujourd'hui», alors qu'il déclarait qu'il avait décidé d'adhérer au